

---

**PROCES VERBAL REDUIT  
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2024**

---

**Séance du Conseil Municipal du jeudi 4 avril 2024.**

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre s'est réuni en séance.

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Christine ROBERT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Tatiana PRIEZ, M. Claude MATHON, Mme Danièle DUBREIL, M. Michel PICARD, M. Philippe HOGOMMAT, Mme Laura BELLOIS, Adjoints au Maire.

M. Daniel HEQUET, Mme Nicole SIEPI, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Amandine MARTINEZ, M. Olivier MEDROS, Mme Virginie BUSSON, Mme Christelle BENDADDA, M. Mickaël MARC, M. Franck GAILLOT, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNÉS POUVOIRS :**

Mme Laurence TEREFENKO	à	Mme Christine ROBERT
M. Christian DANDRIMONT	à	M. Claude MATHON
Mme Jennifer BALLAND	à	Mme Tatiana PRIEZ
Mme Coline OLIVIER	à	Mme Caroline OLIVIER
Mme Barbara LEVESQUE	à	Mme Danièle DUBREIL

**ABSENTS :**

M. Nassim KERBACHI  
M. Laurent BOULA  
Mme Virginie THERIZOLS  
M. Guillaume GINGUENE

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

M. Mickaël MARC

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 31.

---

**074.04.2024 FINANCES  
COMPTE DE GESTION 2023**

---

**Approuve à l'unanimité** le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 2023 du budget principal de la commune, arrêté comme suit :

- Résultat de fonctionnement 2022 :	4 046 432.90
o Dont reporté en fonctionnement en 2023 :	1 387 757.62
- Résultat de fonctionnement 2023 :	2 572 520.13
<u>Résultat de fonctionnement cumulé :</u>	<u>3 960 277.75</u>

- Résultat d'investissement 2022 :	- 3 078 595.47
- Résultat d'investissement 2023 :	4 239 817.59
- Résultat d'investissement cumulé :	<u>1 161 222.12</u>

---

**075.04.2024 FINANCES**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

---

Adopte à la majorité, abstention du groupe de l'opposition « Réussir Osny » le compte administratif de la commune de l'exercice 2023, arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total des sections
<b>Résultat de clôture 2022</b>	4 046 432.90	-3 078 595.47	967 837.43
Part affectée à l'investissement en 2023		2 658 675.28	
<b>Exercice 2023</b>			
Recettes	27 282 542.19	14 045 695.81	41 328 238.00
Dépenses	24 710 022.06	9 805 878.22	34 515 900.28
Résultat de l'exercice 2023	<b>2 572 520.13</b>	<b>4 239 817.59</b>	6 812 337.72
<b>Résultat de clôture</b>	3 960 277.75	1 161 222.12	<b>5 121 499.87</b>

---

**076.04.2024 FINANCES**  
**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023**

---

**Décide à l'unanimité** d'affecter en réserve (compte 1068 en recettes d'investissement), un montant de 2 460 277.75€

**Décide à l'unanimité** de reporter le solde de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, diminué du montant de l'affectation au compte 1068, pour un montant de 1 500 000 € (ligne 002-recettes).

**Décide à l'unanimité** de reprendre le solde de l'excédent cumulé d'investissement 2023 en recettes à la ligne 001 pour un montant de 1 161 222.12€.

---

**077.04.2024 FINANCES**  
**BUDGET PRIMITIF 2024**

---

Adopte à la majorité, vote contre du groupe de l'opposition « Réussir Osny », le budget primitif de la commune de l'exercice 2024.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, ainsi qu'il suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	23 537 656.98 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	23 537 656.98 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	14 175 352.66 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	14 175 352.66 €

**078.04.2024 FINANCES****VOTE DES TAUX 2024**

Décide à la majorité, vote contre du groupe de l'opposition « Réussir Osny », de fixer les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2024 comme suit :

Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **13,75 %**

Taxe Foncier bâti : **42,18 %**

Taxe Foncier non bâti : **74,59 %**

Les taux seront portés sur l'état n° 1259 TH – TF année 2024.

**079.04.2024 FINANCES****SUBVENTIONS 2024 A VERSER AUX ASSOCIATIONS, AU C.C.A.S. ET A LA CAISSE DES ECOLES**

Décide à l'unanimité (Les élus membres des conseils d'administrations ne prennent pas part au vote : V. Busson / JY. Caillaud / AM. Besnouin / D. Dubreil / Caroline Olivier / S. Landemaine), d'attribuer les subventions aux associations, au C.C.A.S. et à la Caisse des écoles pour un montant total de **259.345€** comme suit :

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024**

Imputation		Libellé	Montant versé 2023	Montant 2024
<b>020</b>	<b>6574</b>	<b>PERSONNEL</b>		
<b>020</b>	<b>65748</b>	Amicale des agents communaux - fonctionnement	23 000 €	23 000 €
		Amicale des agents communaux - action sociale	4 040 €	4 040 €
		D.G. 95	100 €	100 €
		<b>Total compte 020 65748</b>	<b>27 140 €</b>	<b>27 140 €</b>
<b>20</b>	<b>6574</b>	<b>SCOLAIRE</b>		
<b>201</b>	<b>65748</b>	Ass.sport.cult.St Exupéry	800 €	900 €
		Ass.socio.cult.Lameth	500 €	600 €
		Ass sport.et sociocult. Immarmont Evasion	500 €	775 €
		Ass. Sportive La Bruyère	500 €	500 €
		Ass. sportive et culturelle maternelle charcot	800 €	900 €
		Ass. Yves Le Guern	800 €	900 €
		Association Sportive P.E.Victor	500 €	500 €
		Foyer Socio Éducatif Nicolas Flamel	0 €	0 €
		Ligue contre le cancer - partenariats scolaires	500 €	500 €
		Ass. Sport et culturelle élém. Rav	500 €	500 €
		Foyer Socio Éducatif Collège La Bruyère	300 €	300 €
		<b>Total compte 201 65748</b>	<b>5 700 €</b>	<b>6 375 €</b>
<b>024</b>	<b>6574</b>	<b>FETES ET CEREMONIES / ANIMATION LOCALE / CULTUREL</b>		
		Association Maison d'Osny	16 500 €	16 500 €
		Codevota F.N.C.T.A.	850 €	1 000 €
		Office Nationales des combattants et victimes de guerre		500 €
		Gospel St Pierre d'Osny	1 000 €	1 000 €
		Les amis de Grouchy	1 500 €	2 000 €
		Les amis du musée des sapeurs pompiers	300 €	300 €
		Les Tiags en folie	750 €	1 000 €
		Mempôkap	800 €	800 €
		Osny images	500 €	500 €
		Osny Ouest	1 000 €	1 000 €

		MCJ Dance Move		1 000 €
		Union nationale des combattants	700 €	500 €
		<b>Total compte 024 65748</b>	<b>23 900 €</b>	<b>26 100 €</b>
<b>112</b>	<b>6574</b>	<b>POLICE MUNICIPALE</b>		
<b>11</b>	<b>65748</b>	Association féline de Pontoise	1 500 €	1 500 €
		<b>Total compte 11 65748</b>	<b>1 500 €</b>	<b>1 500 €</b>
<b>40</b>	<b>6574</b>	<b>SPORT</b>		
<b>30</b>	<b>65748</b>	BMX Club Osny (OSNY BICROSS CLUB)	3 000 €	3 000 €
		Boules Lyonnaises	250 €	250 €
		Boxe Thaïlandaise	300 €	500 €
		Entente cycliste Osny-Pontoise	600 €	600 €
		Osny football club	28 000 €	28 000 €
		Espoirs gymniques d'Osny	3 000 €	3 000 €
		Hand ball (EX-EAQUO )	1 500 €	2 000 €
		Judo club Osny	4 000 €	4 000 €
		As karaté Osny	1 000 €	1 000 €
		Lys d'or (Majorettes)	1 100 €	1 500 €
		Pétanque	200 €	350 €
		Randosny	200 €	250 €
		Tennis (A.T.L.O.)	4 500 €	5 000 €
		Tir à l'arc (Les archers de Grouchy)	1 700 €	2 000 €
		Volley (A.V.O.P.)	2 400 €	3 000 €
		Aso Gymnastique volontaire	1 300 €	1 300 €
		<b>Total compte 30 65748</b>	<b>53 050 €</b>	<b>55 750 €</b>
<b>522</b>	<b>6574</b>	<b>ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET ADOLESCENCE</b>		
<b>4 213</b>	<b>65748</b>	Déclic	7 000 €	2 480 €
		<b>Total compte 4213 65748</b>	<b>7 000 €</b>	<b>2 480 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS</b>			<b>118 290 €</b>	<b>119 345 €</b>
		<u>Provisions pour subventions sur projets et soldes</u>		
		Secteur scolaire		- €
		Secteur fêtes et cérémonies / animation locale / culturel		1 900 €
		Secteur sport		3 250 €
		Secteur vie des quartiers	500 €	5 820 €
		<b>Total provisions et soldes</b>	<b>500 €</b>	<b>10 970 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PROJETS</b>			<b>118 790 €</b>	<b>130 315 €</b>
<b>20</b>	<b>657361</b>	Caisse des Ecoles	50 000 €	50 000 €
<b>201</b>	<b>657361</b>			
		<b>Total compte 201 657361</b>	<b>50 000 €</b>	<b>50 000 €</b>
<b>520</b>	<b>657362</b>	CCAS	90 000 €	90 000 €
<b>420</b>	<b>657362</b>			
		<b>Total compte 420 657362</b>	<b>90 000 €</b>	<b>90 000 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS ET CDE HORS PROJETS</b>			<b>258 290 €</b>	<b>259 345 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS, CDE ET PROJETS</b>			<b>258 790 €</b>	<b>270 315 €</b>

---

**080.04.2024 FINANCES/REGIES**  
**TARIFICATION 2023-2024 DES SERVICES MUNICIPAUX**

---

**Approuve à l'unanimité** l'annexe 3 de la délibération relative à la tarification des services municipaux pour l'année 2023/2024 précitée, relative aux « tarifs fixes culturels, animations, locations de salles et objets promotionnels » afin de prendre en compte les évolutions des manifestations organisées par la ville.

**Approuve à l'unanimité** l'application des nouveaux tarifs, conformément à ladite annexe 3 modifiée, comprenant l'ensemble des éléments détaillés applicables à la tarification.

---

**081.04.2024 RESSOURCES HUMAINES**  
**CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**

---

**Approuve à la majorité, abstention du groupe de l'opposition « Réussir Osny »** les modifications du tableau des effectifs, comme suit :

**De créer au 1<sup>er</sup> mai 2024 :**

- 1 emploi d'agent propreté à temps complet sur le grade d'adjoint technique
- 1 emploi d'adjoint technique à temps complet sur le grade d'adjoint technique
- 1 emploi d'éducateur sportif à temps complet sur les grades du cadre d'emploi d'éducateur des APS et tous les grades du cadre d'emploi d'adjoint d'animation
- 1 emploi de coordinateur / responsable de l'EVS à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'adjoint d'animation, d'animateur et d'attaché et d'assistant socio éducatif
- 1 emploi de référente famille à temps complet sur le grade d'animateur
- 2 emplois d'ATSEM à temps complet sur le grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi / contrat d'apprentissage au déclin
- 1 emploi permanent de gestionnaire administrative à l'école de musique à temps complet sur le grade d'adjoint administrative principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi permanent de gestionnaire administrative au service social à temps complet sur les grades des cadres d'emplois de rédacteur et d'adjoint administratif
- 1 emploi permanent de gestionnaire administrative à temps à non complet sur les grades des cadres d'emplois de rédacteur et d'adjoint administratif
- 1 emploi de directrice de crèche à temps complet sur les grades du grade d'emploi d'éducateur de jeunes enfants
- 1 emploi de directrice adjointe de crèche à temps complet sur les grades du grade d'emploi d'infirmière

**De supprimer au 1<sup>er</sup> mai 2024 :**

- 1 emploi d'adjointe au DST à temps complet sur le grade rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi de gestionnaire administrative à temps complet sur le grade d'adjoint administratif
- 1 emploi de technicien à temps complet sur le grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi de responsable des gardiens du château à temps complet sur le grade d'agent de maîtrise
- 1 emploi de gestionnaire magasin à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi d'agent d'entretien / restauration à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 4 emplois d'adjoint technique à temps complet sur le grade d'adjoint technique
- 1 emploi d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi d'ATSEM sur le grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'éducateur spécialisé à temps complet sur le grade d'assistant socio-éducatif
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture à temps complet sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture à temps complet sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale
- 1 emploi d'auxiliaire de puériculture à temps complet sur le grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale
- 1 emploi de coordinateur du personnel d'entretien à temps complet sur le grade d'animateur

1 emploi d'éducateur sportif à temps complet sur le grade d'éducateur des APS  
1 emploi d'éducateur sportif à temps complet sur le grade d'éducateur des APS principal de 2ème classe  
1 emploi d'agent de manutention à temps complet sur le grade d'adjoint technique  
1 emploi d'adjoint technique à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe  
1 emploi d'éducateur sportif à temps complet sur le grade d'éducateur des APS principal de 1ère classe  
1 emploi de directeur de l'EVS à temps complet sur les grades des cadres d'emploi d'attaché et d'assistant socio éducatif  
1 agent CLAS à temps non complet 0.3571% sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe  
31 emplois d'assistante maternelle à temps complet sur le grade d'assistante maternelle  
1 emploi de référente famille à temps complet sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2ème classe  
2 emplois d'ATSEM à temps complet sur le grade d'adjoint technique  
1 emploi permanent de gestionnaire administrative à l'école de musique à temps non complet sur le grade d'adjoint administrative principal de 2ème classe  
1 emploi de directrice de crèche à temps complet sur les grades du grade d'emploi d'infirmière en soins généraux hors classe  
1 emploi de directrice adjointe de crèche à temps complet sur le grade d'éducatrice de jeunes enfants

---

#### **082.04.2024 BATIMENT**

#### **CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE ET LA VILLE D'OSNY POUR LA CONSTRUCTION DE L'EXTENSION DU GYMNASSE ROGER MORITZ**

---

**Approuve à l'unanimité** le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage consenti par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise à la ville pour l'édification de l'extension du gymnase Roger Moritz, selon les modalités techniques, financières et administratives qu'il prévoit.

**Approuve à l'unanimité** la désignation de la commune comme maître d'ouvrage unique de l'opération susmentionnée qui s'entend comme un transfert temporaire.

---

#### **083.04.2024 FONCIER – ACQUISITION DES LOTS A ET C, PARCELLES CADASTREES SECTION AI N°644 ET 646, ISSUES DE LA DIVISION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AI N°525 SISE RUE DE LA FRICHE ET ROUTE D'ENNERY.**

---

**Décide à l'unanimité** de modifier la délibération n°019.02.2022 en date du 10 février 2022 du Conseil Municipal.

**Approuve à l'unanimité** l'acquisition des parcelles cadastrées section AI n°644 pour 947 m<sup>2</sup> et n°646 pour 201 m<sup>2</sup> correspondant à l'aire de retournement dans le prolongement de la rue de la Friche et un aménagement paysager sis route d'Ennery. Ces deux parcelles sont issues de la parcelle cadastrée section AI numéro 525 appartenant aux propriétaires indivis : M. et Mme BENATIA (anciennement M. et Mme Landemaine), M. et Mme Hue, les consorts Rodrigues, M. Dequin.

L'acquisition est réalisée à l'euro symbolique en vue de son incorporation dans le domaine public communal. Tous les frais liés à cette affaire sont pris en charge par l'acquéreur.

---

#### **084.04.2024 FONCIER – CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AI NUMERO 582 SISE 2 RUE PASTEUR, A OSNY.**

---

**Approuve à l'unanimité** la cession de la parcelle cadastrée section AI numéro 582 au prix de 185 000 euros au profit de Monsieur et Madame OZER domiciliés 13 avenue du Général de Gaulle, 95310 Saint Ouen l'Aumône.

---

**085.04.2024 FONCIER**

**BOIS JOLI – DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT PAR ANTICIPATION DU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES BATIES CADASTREES SECTION AP n°952p ET 955 SISES RUE DE PUISEUX, A OSNY, EN VUE DE LEUR CESSION : AJOUT DES PARCELLES CADASTREES SECTION AP n° 957p, AP n° 483p et AP n° 503p – COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°253.12.2023 DU 14 DECEMBRE 2023**

---

**Adopte à l'unanimité** la délibération qui vient compléter la délibération n° 253.12.2023 en date du 14 décembre 2023 relative à la désaffectation par anticipation des parcelles cadastrées section AP n° 952p et 955, et constate également la désaffectation et le déclassement par anticipation des parcelles cadastrées section AP n° 957p, 483p et 503p situées rue de Puiseux, pour une superficie totale approximative de 4 619 m<sup>2</sup>.

**Prononce à l'unanimité** la désaffectation et le déclassement par anticipation du domaine public communal des parcelles mentionnées à l'article 1, en vue de leur cession.

**Autorise à l'unanimité** la société Kaufman et Broad ou toute société substituée à cette dernière à déposer un permis de construire sur les parcelles visées à l'article 1 en vue d'y réaliser une opération de 16 maisons individuelles pour une superficie d'environ 1 530 m<sup>2</sup>.

La désaffectation effective et le déclassement définitif des parcelles visées à l'article 1 et la cession des dites parcelles feront l'objet d'une délibération en Conseil Municipal ultérieurement.

---

**086.04.2024 VOIRIE**

**MARCHES PUBLICITAIRES DE MOBILIERS URBAINS ET DU SERVICE VELO2 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°2**

---

**Approuve à l'unanimité** les termes de l'avenant n° 2 dont l'objet est de prolonger la durée jusqu'au 8 juin 2025.

**Décide à l'unanimité** la conclusion d'un avenant n° 2, au marché actuel entre la ville d'Osny et la société JC Decaux.

---

**087.04.2024 SPORT**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS -VILLE D'OSNY - ASSOCIATION OSNY FOOTBALL CLUB**

---

**Adopte à l'unanimité** la convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'association « Osny Football Club ».

**Décide à l'unanimité** de verser une subvention maximale pour l'année 2024 d'un montant de 28.000€ dont le versement se fera selon les modalités suivantes :

Un acompte de 3/12<sup>ème</sup> de la subvention 2023 versé en janvier 2024 soit 7 000€,

Un second versement de 14.000€ sera versé en avril 2024, puis le solde de 7.000€ en septembre 2024 sous réserve du respect des engagements prévus au sein de la convention.

---

**088.04.2024 PREVENTION SPECIALISEE**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS -VILLE D'OSNY - ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE**

---

**Approuve à l'unanimité** la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Sauvegarde 95 ».

**Décide à l'unanimité** de verser une subvention pour l'année 2024 d'un montant de 2 480 € dont le versement se fera en une seule fois.

---

**089.04.2024 JEUNESSE**

**REGLEMENTS DES CONCOURS DANS LE CADRE D'OSNY MANGA**

---

**Approuve à l'unanimité** le règlement du concours « dessins » mis en place dans le cadre d'« Osny Manga », ce concours pourra avoir lieu une fois par an.

**Approuve à l'unanimité** le règlement du concours « Cosplay » mis en place dans le cadre d'« Osny Manga », ce concours pourra avoir lieu une fois par an.

---

**090.04.2024 POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRAT ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030**

---

**Approuve à l'unanimité** le Contrat de ville de Cergy-Pontoise 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 ».

---

**091.04.2024 CULTURE  
AVENANT À LA CONVENTION PASS CULTURE**

---

**Approuve à l'unanimité** les termes de l'avenant à la convention proposé par la société pass Culture, mandatée pour déployer le dispositif pass Culture.

---

**092.04.2024 SYSTEME D'INFORMATION  
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE ET LA COMMUNE D'OSNY POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN SITE EN OPEN DATA VIA LA PLATEFORME DE L'AGGLOMERATION**

---

**Décide à l'unanimité** de conclure avec la Communauté d'agglomération de Cergy Pontoise une convention de partenariat pour la mise à disposition d'un site Open Data via la plateforme de la CACP, pour une durée correspondant à la durée restante du contrat avec ESRI soit jusqu'au 31 décembre 2027.

---

**093.04.2024 SYSTEME D'INFORMATION  
CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU SYNDICAT MIXTE VAL D'OISE NUMERIQUE**

---

**Décide à l'unanimité** de conclure avec le Syndicat Val d'Oise Numérique une convention d'adhésion à la centrale d'achat.

---

**094.04.2024 EDUCATION  
DENOMINATION DE L'ECOLE MATERNELLE « LES VIGNES »**

---

**Décide à l'unanimité** de renommer l'école « Ravinière maternelle » située 1 rue Jean Larosa à Osny : école maternelle « Les Vignes ».

---

**095.04.2024 FINANCES  
REGULARISATION COMPTABLE – MOUVEMENTS POUR ORDRE**

---

**Autorise à l'unanimité** le comptable public à transférer le solde créditeur du compte 181 de 1.309.468,57€, au compte 1021.

---

**096.04.2024 FINANCES  
ACCEPTATION DU TRANSFERT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DE L'ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE ASA LE MOULINARD - OSNY DONT LE SIEGE SOCIAL EST SITUE A OSNY**

---

**Approuve à l'unanimité** que les actifs et les passifs de l'association syndicale autorisée ASA LE MOULINARD - OSNY, soient versés au budget de la commune tels que présentés dans les balances réglementaires des comptes du grand livre établies par le comptable public au 31 décembre 2022.

**Décide à l'unanimité** de reprendre le résultat de clôture de l'exercice 2022 inscrit au compte de gestion 2022 de ladite association syndicale autorisée, d'un montant de 604.68€.

---

**097.04.2024 AFFAIRES GENERALES**

**DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

---

**PREND ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales n°010.01.2024 à 056.03.2024.

Fait à Osny, le 11 AVR. 2024



Pour le Maire absent, par suppléance,

Mme Christine ROBERT, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

